

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1 - Etat actuel de l'alimentation en eau potable

La commune de Lissy accueille un forage d'eau potable situé sur son territoire au Nord, près de l'ancien lavoir.

Une servitude d'utilité publique de protection du captage a été instaurée en mai 2014. Elle définit trois périmètres de protection : immédiat, rapproché et éloigné.

Le captage est sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

L'eau distribuée à Lissy provient du forage de Lissy et de la boucle de Tournan.

L'eau est distribuée à Lissy par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

D'après les prélèvements réalisés en novembre 2020 (données ci-dessous du ministère chargé de la santé), l'eau distribuée à Lissy est conforme aux valeurs limites réglementaires pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques et bactériologiques étudiés.

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	15,0 °C		≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,13 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	1,22 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	1,26 mg(Cl ₂)/L		
pH *	7,4 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
pH	7,60 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	674 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L

* Analyse réalisée sur le terrain

Source : ministère chargé de la santé

L'aquifère capté est la nappe des calcaires de Champigny. Le forage fait partie d'une desserte assurant, outre Limoges-Fourches, plusieurs communes de la CCBRC.

La nappe de Champigny a été par le passé très largement sollicitée. L'objectif aujourd'hui est de limiter les prélèvements en eau potable dans cette nappe.

2 – Situation future

L'augmentation prévisible de la consommation future liée au développement du tissu urbain existant (365 habitants environ sur la commune à l'horizon 2030 ou au-delà) apparaît compatible avec les capacités actuelles d'alimentation.

ASSAINISSEMENT

1- Principe et état actuel de l'assainissement

La gestion des eaux usées

En matière d'assainissement des eaux usées domestiques, l'ensemble de la commune est en assainissement autonome. La compétence est au niveau de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération assure les missions de conseil et de contrôle sur les installations neuves et existantes du territoire communal.

La gestion des eaux pluviales

La commune de Lissy dispose d'un réseau d'eaux pluviales dont l'exutoire est le ru des Hauldres, l'ensemble est géré par la CAMVS.

2 - Situation future

L'augmentation prévisible des eaux usées liée au développement du tissu urbain existant à l'horizon 2030 ou au-delà est compatible avec les modalités d'assainissement autonome des eaux usées en vigueur sur la commune.

DECHETS MENAGERS

Dans la commune, la collecte et le traitement des déchets domestiques est géré par le Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (SIETOM) de Tournan-en-Brie.

Le ramassage des ordures ménagères se fait une fois par semaine, la collecte sélective tous les 15 jours et les encombrants une fois par mois.

Le Syndicat dispose de 5 déchetteries. La plus proche de Lissy est installée à Evry-Grégy-sur-Yerres.

Des composteurs individuels sont également mis à la disposition des habitants moyennant une petite participation financière.

Les ordures ménagères sont acheminées à l'Unité de Valorisation située à Ozoir-la-Ferrière pour y être compostées.

Cette installation a pour vocation de produire un compost répondant à la norme NF U44-051 et de proposer cet amendement organique de qualité aux agriculteurs locaux.

Les emballages sont acheminés au centre de tri situé à Tournan-en-Brie pour y être triés par matière.

Après un contrôle visuel au moment du vidage, ils sont déposés sur une trémie et suivent un parcours où tri manuel et tri automatique les conduisent vers une alvéole puis une presse. Conditionnés en balles ou en paquet, ils quitteront le centre de tri pour être livrés à des filières de recyclage.

Le verre issu des collectes en porte-à-porte et apport volontaire (une borne à Lissy) est stocké dans un casier sur le site du centre de tri avant d'être acheminé vers la filière de recyclage.

Le papier issu de la collecte en apport volontaire (une borne à Lissy) est stocké dans une alvéole du centre de tri avant d'être acheminé vers la filière de recyclage.